

*Document à retourner,  
par la poste uniquement, au*

Service de la population (SPOP)  
Secteur des naturalisations  
Centre de numérisation  
Case postale  
1014 Lausanne

## DEMANDE DE NATURALISATION ORDINAIRE DANS LE CANTON DE VAUD

En application des articles 9 et suivants de la loi du 20 juin 2014 sur la nationalité suisse (LN)



**Seuls les formulaires entièrement remplis pourront être traités  
Veuillez compléter lisiblement**

### Informations – Requérant(e) à la naturalisation

La demande de naturalisation est considérée comme valablement déposée au moment où la formule officielle, complétée de toutes les annexes requises, est reçue au Service (art. 23, al.1 de la loi sur le droit de cité vaudois)

Nom de famille : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_ Sexe :  masculin  féminin

Lieu de naissance : (Ville et pays) .....

Etat civil :  célibataire  marié(e)  divorcé(e)  veuf(ve)  partenaire enregistré(e)

Lieu de mariage /  
partenariat enregistré : (Ville et pays) .....  
à remplir même en cas de séparation, divorce, veuvage, partenariat enregistré dissout

Lieu de divorce / dissolution : (Ville et pays) .....

Nationalité(s) : .....

Adresse : .....

NPA / localité : .....

Portable / Email : \_ \_ \_ / \_ \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ @ .....

Uniquement pour le/la requérant(e) mineur(e) : Autorité parentale :  père  mère

Nom de famille et prénom du père : .....

Nom de famille et prénom de la mère : .....





## Documents à fournir (Copies de bonne qualité)

- copie du **permis C**, en cours de validité
  - copie des **passesports** ou des **cartes d'identité** des parents (uniquement pour les mineurs)
  - attestation(s) de domicile** prouvant les 10 années passées en Suisse. Entre l'âge de 8 à 18 ans, les années comptent double
  - copie du **passport de langue** ou **équivalence** pour attester les niveaux en français B1 en oral et A2 en écrit
- OU  attestation **d'une école obligatoire en français** suivie au minimum pendant cinq ans
- OU  copie du diplôme d'une formation **du degré secondaire II ou du degré tertiaire en français**
- OU  copie du **diplôme DELF, DALF, TCF ou TEC** (*Informations sur [www.vd.ch/naturalisation](http://www.vd.ch/naturalisation)*)
- OU  **attestation établie par l'association « Lire et Ecrire »** ou **certificat médical détaillé** en lien avec les compétences linguistiques en cas de dérogation en vue de circonstances personnelles (art.9 OLN)

## Engagements

### Par sa signature :

- Le/la requérant(e) atteste par la présente déclaration que les données personnelles figurant sur ce formulaire sont conformes à la vérité, exactes, complètes et actuelles.
- Le/la requérant(e) autorise expressément le Service de la population, secteur des naturalisations, à avoir accès aux données figurant dans le programme informatique VOSTRA (concernant le casier judiciaire) dans le cadre de la procédure ainsi qu'auprès du Tribunal pénal des mineurs du Canton de Vaud.  
Requérant(e) 1 :  **oui**  **non** (en cas de refus, la naturalisation devra être refusée)
- Le/la requérant(e) autorise expressément le Service de la population, secteur des naturalisations, à avoir accès aux données figurant dans le programme informatique PROGRES (concernant l'aide sociale) dans le cadre de la procédure.  
Requérant(e) 1 :  **oui**  **non** (en cas de refus, les documents devront être remis par le/la requérant/e)
- Le/la requérant(e) autorise les autorités communale et cantonale à établir le rapport d'enquête requis par le droit fédéral.
- Le/la requérant(e) s'engage à informer immédiatement les autorités cantonale et communale concernées de tout changement de résidence, de domicile, d'état civil ainsi que de toute enquête pénale ouverte à leur encontre ou de condamnation durant la procédure de naturalisation ou de tout autre événement important pour la procédure de naturalisation (dépendance à l'aide sociale, etc.).
- Le/la requérant(e) confirme avoir pris connaissance de son obligation de dire la vérité et des conséquences pénales qu'il/elle encoure en cas de fausse déclaration ou de dissimulation de faits essentiels concernant des données personnelles et d'état civil; un tel comportement étant constitutif d'une infraction pénale passible d'une peine de réclusion pour trois ans au plus ou d'une peine d'emprisonnement (art. 306 et 309 du Code pénal suisse).
- Le/la requérant(e) prend expressément connaissance du fait que sa naturalisation peut, selon l'article 36 LN, être annulée dans les huit ans en cas de déclaration mensongère ou de dissimulation de faits essentiels.



La demande de naturalisation est considérée comme valablement déposée au moment où la formule officielle, complétée de toutes les annexes requises, est reçue au Service.

Lieu et date : .....

Signatures :

Requérant(e) : .....

Pour le/la requérant(e) qui n'a pas 18 ans révolus, la signature des deux parents est obligatoire :

Père : ..... et mère : .....